



## **Comité technique ministériel MEEM-MLHD du 29 septembre 2016 : Compte-rendu**

Elus CGT et FSU : Charles Breuil, Yvan Candé, Francis Combrouze, Simon Lery, Laurent Le Lock, Gaëtan Silène, Nicolas Baille, Norbert Bolis

Experts : Patrick Saint-Léger, Jean-Luc Ciulkiewicz.

Le Comité Technique Ministériel était convoqué en deux parties : le CTM projet de budget PLF 2017 le matin, et un CTM spécial Agence Française de la Biodiversité l'après-midi.

Fait sans précédent, aucun de nos deux ministres ou deux secrétaires d'État ne s'est déplacé le matin pour le CTM budgétaire. C'est le mépris des personnels ! L'ensemble des représentants des personnels ont donc quitté la séance.

La déclaration CGT-FSU qui devait être prononcée devant les ministres est jointe au présent compte-rendu et a été envoyée à ces ministres le jour même.

\* \*

CTM du 29 septembre après-midi.

En « attendant la venue » de la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, la secrétaire générale a fait des annonces concernant le plan de requalification ministériel. Elle souligne que les difficultés juridiques avaient été sous-évaluées, mais que les arbitrages sont désormais acquis, son courrier du 6 septembre à nos fédérations mentionnait des arbitrages « encore à venir »....

Les 2150 requalifications annoncées seront tenues. La SG insiste sur les taux promus/promouvables dérogatoires obtenus.

Passages de C en B, filières techniques : il y en aura 600 en TSDD sur 3 ans et 150 en TE en 2016.

Passages de C en B, filière administrative : il y en aura 900, mais sur 5 ans ; ces 900 s'ajouteront aux 300 promotions « usuelles » (60/an).

Passage de B en A filière technique : il y aura 300 promotions à ITPE sur 4 ans.

Passage de B en A filière administrative : il y aura 200 promotions à Attaché (AAE) sur 3 ans.

La secrétaire générale justifie les allongements de durée de réalisation des requalifications par la nécessité de ne pas « trop faire monter » les taux pro/pro exceptionnels.

Pour les PETPE (personnels d'exploitation) vis-à-vis des départs anticipés au regard de la pénibilité, la SG annonce que les différentes pistes examinées – mesures d'âge pour prévenir les décotes, bonification du service actif – ont été refusées. Vis-à-vis de l'effet désastreux des grilles PPCR, la demande portée par le MEEM d'un reclassement au grade sommital pour tous les PETPE, est également refusée. La décision est finalement 850 promotions qui seront réalisées sur 2 ans : 280 en 2017 et 570 en 2018. Sur les mesures d'âge, elle répond qu'il faudra voir « ce que le ministère peut faire... ».

**En réponse à cette déclaration de la SG, nous constatons (reprenant notre déclaration jointe) le mépris vis-à-vis du volume et des délais, encore allongés, du plan de requalification, pourtant bien en dessous des besoins évalués et de nos revendications. L'écœurement et les incertitudes demeurent sur les précisions de modalités de promotion (entre listes d'aptitude et concours). Et l'absence de réponse à notre exigence de préserver les droits des agents promus, mais mis en cause par les risques d'inversion de carrière pour plusieurs corps découlant directement des grilles PPCR imposées par le Premier ministre, au nom d'un protocole minoritaire. Nous relevons qu'aucune suite n'est donnée à la réponse de cet été de la ministre de la Fonction Publique « d'examiner avec les ministres concernés les mesures » permettant d'éviter ces inversions de carrière... La secrétaire générale reconnaît que cette réponse existe mais que ce travail doit être fait, sans autre assurance de délai ou de résultat...**

Enfin, nous rappelons que nous attendions, selon le courrier du 6 septembre de la SG, des annonces à ce CTM budgétaire sur les mesures catégorielles 2017 après une année 2016 « blanche ». Ce à quoi la SG répond qu'elle n'annonce que ce dont elle est sûre, et que ce n'est pas le cas à cette heure....

\* \*

Arrivée de la secrétaire d'État Barbara Pompili, pour examen **de l'ordre du jour lié à l'AFB.**

Nous l'interpellons en point liminaire sur les suites qu'elle entend donner au rapport CGEDD de décembre 2015 sur l'application du dispositif Natura 2000 porté par les DDT(M) et les DREAL. Elle reconnaît que le problème des effectifs est bien « réel », comme celui des transferts aux régions de moyens de financement de programmes européens : elle annonce qu'elle demande à la DEB de préparer une feuille de route sur le dispositif Natura 2000.

Sur la mise en place de l'AFB en janvier 2017, décidée par la loi du 9 août 2016, nous lui rappelons le vote contre unanime du CTM de décembre 2013 sur les articles du projet de loi gouvernemental. Le regroupement des entités fusionnées sans moyens et effectifs supplémentaires relève d'une « opération cache misère », alors que les missions augmentent. (l'AFB fusionne les EP suivants : AAMP, ONEMA, PNF, GIP ATEN, ainsi que le service du patrimoine naturel du MNHN et deux structures associatives FCBN et RNF). Plusieurs éléments nous confortent dans cette analyse.

**1°/ Le refus, incohérent, d'intégrer l'ONCFS dans l'AFB sur la composante biodiversité terrestre, mais la fusion à marche forcée des SD de l'ONCFS et de l'ONEMA(ABF). 2°/ La reconduction en 2017 du prélèvement supplémentaire de 170 M€ sur le budget Eau des Agences de l'eau. 3°/ L'obligation nouvelle en 2017 que les Agences financent l'ensemble de la biodiversité terrestre sur le produit des redevances eau, payées à 80 % par les seuls ménages. 4°/ L'absence de recettes nouvelles affectées à l'AFB au PLF 2017 ou la stagnation des crédits d'Etat affectées à l'AFB (34,5 M€ correspondant à l'addition des subventions actuelles aux entités fusionnées). 5°/ La poursuite en 2017 des suppressions d'emplois des établissements publics du programme 113 « eau et biodiversité ».**

**Nous vous donnons les vrais chiffres : 94 emplois supprimés** (Agences de l'eau : - 38, ONCFS : - 38, Parcs Nationaux : - 18) **pour 45 emplois créés à l'AFB en 2017 !** [Plafond d'emplois AFB 2017 en ETPT : 1227 se décomposant en 1092 des quatre EP fusionnés, 6 FCBN, 3 RNF, 75 transferts du SPN- MNHN, 47 créations et 4 relevant du financement d'un autre programme].

La secrétaire d'Etat ne nous répond qu'en partie. En substance, elle regrette la non intégration de l'ONCFS à l'AFB, annonce que le rapport du CGEDD sur les pistes de financement nouvelle pour l'AFB et la Biodiversité (rapport Lavarde) sera prochainement diffusé, que la mutualisation des SD ONCFS/ONEMA(AFB) doit être engagée sans tarder, et qu'elle s'est battue pour les 47 créations d'emplois à l'AFB en 2017.

Notons qu'elle admet (prudemment) les suppressions d'emplois en 2017 des autres établissements publics du programme 113 et qu'elle ne dit mot des 660 suppressions d'emplois du MEEM dans les services de l'Etat et 336 dans les EP de nos ministères. Nous relevons qu'elle s'engage par ailleurs dans un courrier du 12 septembre à ce qu'il n'y ait aucun transfert d'effectifs des services d'Etat (DDT(M), DREAL, DIRM) vers l'AFB.

Nous prenons acte du vote de la loi Biodiversité du 9 août et lui indiquons que les amendements CGT-FSU sur les projets de textes soumis à l'avis du CTM ont pour objectif de préserver et de garantir les droits des personnels, la poursuite et l'organisation des missions de service public eau et biodiversité marine et terrestre que nous défendons. S'agissant des revendications sociales (fonctionnaires et contractuels des EP Environnement AFB et hors AFB), comme de l'augmentation des effectifs revendiqués (2000 emplois à l'AFB en 4/5 ans), nous sommes très loin du compte !

#### **Point n°1 : Projet de décret relatif à l'AFB**

La CGT et la FSU ont produit un travail approfondi d'amendements sur l'ensemble de ces textes, dont beaucoup ont été votés par tous les élus du CTM, puis retenus, parfois après reformulation, par la secrétaire d'Etat et le DGALN.

Résumé de l'examen des amendements (**en gras les amendements retenus** par l'administration, en souligné le vote CGT-FSU) :

N° amendement	Sujet	Vote
1	Création d'un CT interparcs	5 <u>pour</u> – 5 contre – 4 NPPV
2	<b>Maintien des 3 implantations des sièges centraux</b>	12 <u>pour</u> – 3 abst
3	<b>Ajout d'un représentant du MEESR dans le CA</b>	8 <u>pour</u> – 3 abst – 4 NPPV
3bis (Solidaires)	Ajout d'un représentant Min Intérieur dans le CA	4 pour – 7 <u>contre</u> – 4 NPPV
4	Désignation des personnalités qualifiées par les conseils/comité nationaux de l'eau, de la biodiversité, de la mer et Littoral	8 <u>pour</u> – 3 abst – 4 NPPV
5	<b>Porter le nombre de représentants élus des personnels en CA de 2 à 4 (compromis par rapport à notre demande de 5)</b>	15 <u>pour</u>

6	<b>Procuration au profit des élus des personnels au CA</b>	8 <u>pour</u> – 3 abst – 4 NPPV
7	<b>Déontologie : déclaration d'intérêt pour les membres du CA</b>	8 <u>pour</u> – 3 abst – 4 NPPV
8	<b>Compétences du CA sur l'organisation, le fonctionnement et la politique sociale</b>	8 <u>pour</u> – 3 abst – 4 NPPV
9	Pouvoir d'évocation du CA sur avis conforme des PM	5 <u>pour</u> – 6 abst – 4 NPPV
10	Convocation du CA par 1/4 des membres et sous 15 jours ouvrés au lieu de 10. <b>Motif de l'urgence</b>	11 <u>pour</u> – 4 NPPV
11	Non participation aux délibérations si intérêt perso	Retiré (renvoi au RI du CA)

N° amendement	Sujet	Vote
12	<b>Pouvoir d'auto-saisine du conseil scientifique</b>	12 <u>pour</u> – 3 abst
13	<b>Ajout de 2 représentants élus du personnel au conseil scientifique</b> (au lieu de 0)	15 <u>pour</u>
14	<b>Délégation de gestion au DG d'actes pour les fonctionnaires à l'AFB, avec respect des CAP</b>	12 <u>pour</u> – 3 abst
15	<b>Missions du DG vis-à-vis du CA et d'autres instances de l'établissement</b>	8 <u>pour</u> – 3 abst – 4 NPPV
16	<b>Ajout de compétences RH au DG de l'AFB</b>	12 <u>pour</u> – 3 abst
17	Amendement lié à la création d'un CT interparcs (non retenu)	Retiré (cf. amendement 1)
18	<b>Titre III « Activités et implantations territoriales »</b>	12 <u>pour</u> – 3 abst
19	<b>Ajout des parcs marins et antennes de façade dans l'organisation territoriale</b>	12 <u>pour</u> – 3 contre
20	<b>Garantie sur la couverture territoriale des activités de proximité des services de l'AFB</b>	12 <u>pour</u> – 3 contre
Alternatif 21 à 24 (FO)	Suppression des articles relatifs aux unités de travail communes	12 <u>pour</u> FO, <u>CGT-FSU</u> , <u>UNSA</u> – 2 contre – 1 abst
21 à 25	<b>Garanties pour les personnels et les missions des agents des SD des unités de travail communes</b>	12 <u>pour</u> – 3 contre
26	<b>Avis du CT et décision du CA dans l'éventualité de création d'1 ARB, garanties pour les personnels</b>	8 <u>pour</u> – 4 contre – 3 abst
27	<b>Ajout des pôles d'études et recherche thématiques</b>	12 <u>pour</u> – 3 abst

28	<b>Consultation du conseil scientifique sur les schémas de données eau et biodiversité SIE, SINP...</b>	12 <u>pour</u> – 3 abst
29	Suppression d'avis préalables ministères intérieur ou santé sur les schémas de données	9 <u>pour</u> – 6 abst
30	Réserver la subvention aux acteurs publics pour la mise en place des systèmes d'information ou de référentiels	10 <u>pour</u> – 2 contre – 3 abst
31	<b>Suppression d'un article sur la parité car il remet en cause le résultat des élections passées aux CT</b>	13 <u>pour</u> – 2 contre

Nous considérons qu'un nombre élevé d'amendements proposés par la CGT-FSU a été voté majoritairement par les élus, puis repris par l'administration dans le projet de décret qu'elle transmettra au Conseil d'Etat. Cependant nos critiques demeurent sur les risques élevés d'incohérence ou de pertes de technicité au profit de la seule « animation », sur la poursuite de la dégradation du rapport missions/ moyens, sur le manque de moyens et d'ambitions. Beaucoup de nos revendications sociales (contractuels et titulaires), portées par notre intersyndicale demeurent ! Au vu de ces considérations, la loi du 9 août 2016 créant l'AFB ayant été votée, nous nous abstenons sur ce projet de décret au vu des amendements retenus par l'administration.

Au final, le vote sur le projet de décret est le suivant :

6 abstentions (CGT- FSU, Solidaires), 7 contre UNSA,FO, 2 pour CFDT

### **Point n°2 : Projet de décret relatif au rattachement des Parcs Nationaux à l'Agence Française pour la Biodiversité**

Le vote sur nos différents amendements sur le décret de rattachement donne (**en gras amendements retenus par l'administration, dont certains à la rédaction adaptée**) :

N° amendement	Sujet	Vote
32	<b>Reformulation de l'offre commune de formation</b>	11 <u>pour</u> – 3 abst
33	<b>Assistance juridique aux agents chargés de police</b>	11 <u>pour</u> – 3 abst
34	<b>Ajout d'une mission de veille juridique</b>	11 <u>pour</u> – 3 abst
35	<b>Mise en œuvre d'une action sociale interparcs</b>	14 <u>pour</u>
36	<b>Action interparcs en matière d'hygiène et sécurité</b>	14 <u>pour</u>
37	Amendement lié à la création d'un CT interparcs (non retenue)	Retiré (cf. amendement 1)

Vote sur le projet de décret :

3 pour, 4 contre, 7 abstentions (dont CGT/FSU)

**Point n°3 : Projet d'arrêté portant création du CT et du CHSCT de l'AFB**

Notre amendement n°1 pour créer un CT Interparcs ayant été rejeté, nous nous sommes abstenus sur cet arrêté instituant le CT et le CHSCT de l'AFB. Il sera signé sans changement.

**Point n°4 : Projet d'arrêté modifiant la liste d'opérations de restructuration de services relatif à la création de l'AFB**

Cet ajout à la liste des opérations ministérielles de restructuration (**la 58° !**) permet le versement de la prime PRS aux agents en remplissant les conditions. Conformément à notre position habituelle en ce domaine, nous nous abstenons sur ce texte pour ne pas léser les agents éventuellement bénéficiaires.

**Point n°5 : Projet d'arrêté ouvrant droit au bénéfice de l'indemnité de départ volontaire pour certains personnels des ministères chargés de l'environnement et du logement suite à une opération de restructuration**

La conception de cette indemnité « démissionne et prends un peu d'argent », au vu de la gravité des difficultés rencontrées par les personnels de toutes catégories et de tous secteurs, n'est pas correcte. Son montant est bien inférieur à celui du ministère de la Défense. Nous votons contre (CFDT et Solidaires votent pour, FO s'abstient).